



Retards de paiements et médiocrité du Syndic

Par **Rappi**, le **25/12/2014** à **17:50**

Bonjour,rrnrJe sollicite votre aide. Je suis propriétaire d'un appartement à Paris, dans un immeuble de 7 étages et regroupant 10 copropriétaires. Mon souci est le suivant: depuis plusieurs années 6 propriétaires règlent avec de très nombreux mois de retard les charges qui leur incombent, non seulement les charges courantes, mais aussi les appels de fonds pour des travaux exceptionnels. Résultat: les 4 honnêtes (dont je fais parti) payent ces charges et ces appels de fonds sans voir ces travaux d'amélioration s'effectuer ou alors avec près d'un an de retard, mais aussi le solde de gestion de la copropriété est négatif, et l'immeuble se dégrade doucement.rnrnAprès réclamations orales auprès du Syndic, celui ci me répond qu'il ne souhaite pas se brouiller avec le Président de la copropriété qui fait parti des mauvais payeurs (voir le pire !). Lors des Assemblées le Syndic ne dit rien? ne réclame rien et sous l'autorité de ce Président autoritaire expédie l'Assemblée, avec la connivence des 6 mauvais payeurs et profitant de la faiblesse des 3 autres honnêtes qui sont des personnes âgées.rnrnJe suis désespéré. Que puis-je faire légalement ? Comment contraindre ce Syndic à faire son job et qui refuse de faire des mises en demeure ? rnrnEn vous remerciant de votre aide et bonnes fêtes à tous.

Par **Lag0**, le **26/12/2014** à **10:23**

Bonjour,rnEst-ce un syndic professionnel ?

Par **Rappi**, le **26/12/2014** à **11:28**

Oui absolument

Par **aguesseau**, le **26/12/2014** à **11:34**

bjr,rvous pouvez prévoir le remplacement du syndic mais cela nécessite que vous ayez la majorité.rnla solution ultime, c'est que faire comme les autres copropriétaires mauvais payeur.rndan,s votre cas, il faut faire des demandes par LRAR et non des demandes orales.rncdt